



Déclarations non faites depuis 2011

Par **maluisa**, le **14/07/2017** à **15:23**

bonjour, rn rn j'ai été en dépression durant plusieurs années , je n'ai pratiquement pas travaillé ou pas du tout, je n'ai pas fait de déclaration depuis 2011. je reprends ma vie en mains, j'ai retrouvé un cdi depuis septembre 2016 et je souhaite régulariser ma situation. je ne sais pas comment faire. j'ai aussi changé de département? rn pouvez vous me donner des indications et me dire quelles pénalités je risque? merci par avance

Par **morobar**, le **14/07/2017** à **20:14**

Bonjour, rn Vous vous adressez au centre des impôts dont vous dépendez (voir à l'annuaire). rn Vous ne risquez pas grand chose, absence de revenus=absence d'impôts.

Par **Visiteur**, le **14/07/2017** à **21:49**

Bonsoir, rn Faites une déclaration tardive pour 2016, (4 mois = non imposable). Ceci vous permettra de recevoir un avis de non imposition qui vous sera utile car il y a des exonérations liées à ce fait (taxe d'habitation notamment).

Par **Visiteur**, le **14/07/2017** à **21:50**

Bonsoir, rn Faites une déclaration tardive pour 2016, (4 mois = non imposable). Ceci vous

permettra de recevoir un avis de non imposition qui vous sera utile car il y a des exonérations liées à ce fait (taxe d'habitation notamment).